

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Prestation d'animation de groupes d'analyse de la pratique professionnelle en direction des professionnels de la petite enfance de Quimper Bretagne Occidentale – Relance des lots 3, 5, 6 et 10 – Muriel MONT BARBON – Alban BENOIT – 60 000 € HT maximum

N° DEC.2025.04.114.DFCP

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, compte 4222-6188-733 ;

Vu l'arrêté n° 1.25.037 DFCP en date du 28 février 2025 déclarant sans suite la procédure des lots 3, 5, 6 et 10 de la consultation n° 5P24007, analyse de la pratique professionnelle, pour motif d'infructuosité ;

Vu le résultat de la consultation transmise le 12 mars 2025 au BOAMP, et mise en ligne le 19 mars 2025 sur le profil acheteur Mégalis Bretagne et sur le site internet de Quimper Bretagne Occidentale ;

Considérant l'avis favorable de la commission de commande publique du 10 avril 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet et attributaire de l'accord cadre

Quimper Bretagne Occidentale conclura un marché de prestation d'animation de groupes d'analyse de la pratique des professionnels de la petite enfance avec les entreprises :

- Lot 1 : Multi-accueil Bambi Ergué-Gabéric avec l'entreprise Muriel MONTBARBON – 2 Place de la République – 29720 PLONEOUR LANVERN,
- Lot 2 : Multi-accueil de Briec avec l'entreprise Muriel MONTBARBON – 2 Place de la République – 29720 PLONEOUR LANVERN
- Lot 3 : Haltes garderies de Quimper avec l'entreprise Alban BENOIT – 18 Cremen – 29710 POULDREUZIC
- Lot 4 : Pool de remplacement avec l'entreprise Alban BENOIT – 18 Cremen – 29710 POULDREUZIC

Article 2 : Montant et durée de l'accord cadre

L'accord-cadre sera conclu à compter de sa date de notification, reconductible trois fois à compter du 2 janvier de chaque année, et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT décomposé comme suit :

- Lot 1 : 2 000,00 € HT
- Lot 2 : 4 000,00 € HT
- Lot 3 : 8 000,00 € HT
- Lot 4 : 1 000,00 € HT

Soit un maximum de 60 000,00 € HT en cas de reconductions.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 24 avril 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250424-DC1761H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*